

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 23 mai 2024, à 19h30

8^{ème} séance – 2023-2024

Séance du jeudi 23 mai 2024

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de ce Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 24 mai à 14 et 20h00
- Samedi 25 mai à 14 et 20h00
- Dimanche 26 mai à 14 et 20h00

Sont excusé.e.s : Mmes Cristina Baquero, Mariline Braz Lopes, Verena Berseth, Anne Cherbuin, Elodie Golaz-Grilli, Marie-Claude Kohler, Stéphanie Negri Capt, MM. Marc Chambaz, Pierre Borloz, Jean-François Jeanrichard, Basile Zufferey

Sont absent.e.s : Mmes Bastienne Joerchel, Dominique Perret, Aline Segin, MM. Simon Favre, Selim Ibrahimy, Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 question de Mme Carole Castillo

Cette intervention sera traitée prioritairement au point 18 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est mis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 mai 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 avril 2024
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 13 mai 2024 sur ses activités du 16 avril au 13 mai 2024
 - Réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Sylvain Richard relatives au stockage de véhicules hors d'usage au chemin du Closel.
7. Communications de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Communications de la commission des pétitions
11. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
12. **Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2024-2025**
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-Président
 - c) du 2^e vice-Président
 - d) de deux Scrutateurs
 - e) de deux Scrutateurs suppléants
13. **Rapport de commission Préavis N° 61-2024** - Demande d'un crédit de construction brut de CHF 8'534'200.- pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que rénovation des terrains B et E / Réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels ».

M. Byron Allauca, Fourmi rouge, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission Préavis N° 63-2024** - Création d'un nouveau trottoir, réfection de la chaussée et aménagement de deux ralentisseurs au chemin de Jouxkens - parcelle No 285. / Demande de crédit brut de CHF 312'400. – TTC avant participation de tiers de CHF 55'300.- TTC, soit un montant net de CHF 257'100.-.

M. Dylan Montefusco, UDC, Président-rapporteur
15. **Rapport de commission Préavis N° 64-2024** - Les Nouveaux Commanditaires - Projet d'art dans l'espace public.

Mme Chiara Storari, PSR, Présidente-rapporteur
16. **Préavis - discussion préalable**
 - > **Préavis N° 66-2024** - CADOUEST - Augmentation de cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions
 - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*

3 juin 2024 à 18h30, salle de Municipalité
Présidence : Commission des Finances

- > **Préavis N° 67-2024** - Réaménagement de l'Avenue de Longemalle - Aménagement routier pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) / Demande d'un crédit brut de construction de CHF 795'000.- TTC
 - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 27 mai 2024 à 20h, Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : Fourmi rouge
- > **Préavis intercommunal N° 68-2024** - Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau
 - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi ~~Mardi~~ 28 mai 2024, 19h30, Théâtre Kléber-Méleau, chemin de l'Usine à gaz 9, 1020 Renens
Présidence : Les Vert.e.s

17. Motions, postulats, interpellations

- > Développement du postulat de M. Jonas Kocher intitulé : « Pour la mise en place d'un plan de protection des oiseaux »
- > Développement du postulat de M. Ali Korkmaz intitulé : « Sensibiliser nos enfants dans les écoles obligatoires concernant la nature »
- > Développement du postulat de Mme Andreia Tiambo intitulé : « Pour des places de jeux sans fumée »
- > Développement du postulat de Mme Angela Thode intitulé : « Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens »

18. Questions, propositions individuelles et divers

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 avril 2024**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 25 avril 2024 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

3. **Démissions**

• **M. le Président**

Je vous annonce que le Bureau n'a reçu aucune démission à ce jour. J'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentations

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de Mme Marta Pinto en tant que Conseillère communale du groupe Fourmi rouge, Mme Sonia Graça Paulino, prochaine viennent-ensuite, a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue et peut être assermentée ce soir.

Je prie Mme Sonia Graça Paulino de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à son assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Mme Sonia Graça Paulino, après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **Mme Sonia Graça Paulino**

Je le promets

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous je souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

L'assemblée applaudit

5. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

C'est avec une grande tristesse que le Conseil communal de la Ville de Renens et son Bureau ont appris la disparition de Madame Madeleine Gäumann-Mesey, maman de Mme Tinetta Maystre, Municipale, et de Monsieur Ibrahim Ndiaye oncle de Monsieur Oumar Niang, Municipal.

J'adresse mes plus sincères condoléances aux familles et leur exprime toute ma sympathie dans ce deuil. Je demande à l'assemblée de se lever et de garder une minute de recueillement. Merci vous pouvez vous asseoir.

J'ouvre la discussion sur ces communications.

La parole n'étant pas demandée, je passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'adresse les cordiales salutations de la Municipalité, qui, vous le voyez, est moins nombreuse qu'habituellement. M. Divorne l'a annoncé, il suit un traitement important et nous formulons nos meilleurs vœux pour un prompt et complet rétablissement. Je dois excuser ce soir M. Oumar Niang qui représente la Ville de Renens dans une rencontre des maires francophones. Nous sommes ainsi cinq à porter la séance ce soir et vous souhaitons de bons et cordiaux débats.

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

Juste un mot pour remercier la Municipalité dans la réponse qui m'a été faite à mes questions en rapport avec le Chemin du Closel. J'ai eu une réponse complète et transparente, merci à la Municipalité, merci à ses services.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Philippe Hertig, Président de la commission des finances à bien vouloir se rendre au micro pour lire son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

La commission des finances s'est réunie le 21 mai pour l'examen des incidences financières des préavis 2024 N° 66, 67, 68.

Préavis N° 66-2024 – CADOUEST - Augmentation du Cautionnement solidaire de 3,0 millions de francs.

Ce préavis demande au conseil communal d'autoriser la municipalité à augmenter le cautionnement de la Société CADOUEST SA d'un montant de 3 millions de francs, le passant de 6 à 9 millions.

La commission des finances est chargée d'examiner ce préavis en tant que tel. Elle se réunira dans ce but le lundi 3 juin et rapportera ses conclusions au conseil communal lors de sa séance du 20 juin.

Elle n'a donc rien à en dire pour l'instant.

Préavis N° 67-2024 – Réaménagement de l'avenue de Longemalle pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés.

Ce préavis demande un crédit brut de construction de 796'000 fr. TTC.

Il s'agit ici des travaux à exécuter en 2024 sur une partie du tronçon en territoire renonais de la ligne de bus 33. Les travaux sur la partie complémentaire seront exécutés plus tard, en coordination avec ceux prévus sur les tronçons situés dans les autres communes desservies par la même ligne. Le fait d'entreprendre à Renens ces premiers travaux maintenant nous vaut l'avantage de bénéficier, avant sa suppression, du subside dit de la couche thématique. Par

ailleurs, l'ensemble des travaux de la ligne 33 bénéficiera d'une subvention allouée par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Ceci considéré la Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 68-2024 – Convention de subventionnement multipartite 2025-28 entre la ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kleber-Méleau.

Ce préavis demande l'autorisation de signer, conjointement avec l'État de Vaud et les communes fondatrices, une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028, avec la Fondation du TKM et qu'il soit pris acte que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes à ce même préavis, telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.

Ces charges sont : la subvention ordinaire de 168'928 frs (= 8 frs/habitant, en augmentation de 0,7% par rapport à la période 2021-2024), la subvention annuelle de 10'000 frs. pour le loyer du local de stockage des décors à Penthalaz (inchangée depuis 2017) et, enfin, l'achat pour 1'000 frs. de cinq abonnements tous spectacles permettant d'offrir à la population de Renens des billets au prix unitaire de 5 frs.

La commission souligne que le principe de subventionnement du TKM par les communes, calculé en francs par habitant, est indifférent à la capacité financière des communes. La commission souhaite que ce principe soit réexaminé à la lumière de cette considération lors de la prochaine reconduction de la convention.

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Hertig, avant d'ouvrir la discussion, je vous annonce que 54 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Je reviens au point 7 et j'ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, Je remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli et je passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande de communications de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée je passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande de communications de la CRI, j'ouvre toute fois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Commission des pétitions

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Richard Neal, Président de la commission

- **M. Richard Neal, PSR**

La Commission des Pétitions s'est réuni le mercredi 24 avril à 19h à la salle des commissions afin d'entendre l'auteur de la pétition mentionnée en titre.

Présents :

Pour les Pétitionnaires :

Mme Virginie TOMATIS

Pour la Municipalité :

Mme Karine CLERC, M Georges CHEVALLAZ

Pour la Commission :

Mme Verena BERSET, Mme Laurence PLATTNER, M. Roland DELAPIERRE et M. Richard NEAL (Président-Rapporteur)

Après un tour de table pour se présenter, les commissaires et les représentants de la Municipalité ont écouté les demandes des 71 pétitionnaires représentés par Mme Tomatis. Ceux-ci demandent :

- L'ouverture des APEMS durant les 14 semaines de vacances scolaires
- L'ouverture de nouvelles structures de garde entre Garderie/Nurserie
- L'ouverture de nouveaux locaux pour la prise en charge à venir
- Plus de personnel qualifié

Mme Tomatis nous donne plus de précisions concernant les demandes, notamment concernant les APEMS durant les vacances scolaires. En effet, il est difficile de s'assurer d'une garde des jeunes quand l'école est fermée 14 semaines mais que les parents n'ont que 4 à 6 semaines de vacances par année. Beaucoup font appel aux grands parents mais tous n'ont pas la possibilité de le faire car ceux-ci sont soit décédés ou habitent trop loin.

Il en va de même pour les tout petits qui devraient être gardés une fois les quelques mois de congé maternité/paternité terminés. Mais même en faisant une demande dès la grossesse connue, ce n'est pas évident d'avoir une place à temps.

Après une discussion nourrie avec Mme Tomatis et les représentants de la Municipalité, les demandes sont formellement acceptées par la Municipalité pour étude et préavis.

A ce rapport écrit, j'aimerais préciser que nous avons beaucoup discuté avec les membres de la Municipalité après, sans la présence de Mme Tomatis, car il se trouve que le dicastère de Mme Clerc travaille déjà sur ce sujet. Mais, étant donné que ce n'est pas encore définitif, nous n'avons

pas pu mettre ces points de discussions dans le rapport. Par contre, je peux passer maintenant la parole à Mme Clerc qui peut vous apporter quelques points oralement.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour ce rapport. Effectivement, je vais vous donner quelques informations sur où nous en sommes sur ce dossier. Cette pétition nous est parvenue et son contenu nous paraît tout à fait légitime. Nous avons déjà reçu, à plusieurs reprises, des demandes de ce type-là, individuelles, il y a aussi eu des questions au Conseil communal. On est tout à fait conscients à la Municipalité qu'il faudrait que l'on puisse compléter l'offre de garde pendant les périodes de vacances scolaires pour les enfants qui sont plus grands. Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est que nous sommes en train de travailler sur ce dossier avec ma collègue Nathalie Jaccard et avec le dicastère Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, qui offre déjà un certain nombre de lieux pour les vacances scolaires, des centres aérés, des camps, qui, effectivement, ne couvrent pas l'ensemble des besoins. Ce que nous sommes en train de travailler, qui prend un peu de temps, c'est que nous souhaiterions pouvoir ouvrir des places pour les enfants qui sont dans les APEMS pendant les vacances scolaires, mais nous souhaiterions aussi pouvoir offrir à ces enfants des lieux qui fassent un peu la différence avec l'école pour que les enfants n'aillent pas pendant les vacances scolaires comme d'habitude dans le cadre scolaire. On est en train de travailler ensemble pour trouver quelque chose qui permette de travailler sur le modèle et avec l'expérience des centres aérés, mais en même temps, élargir l'offre tout en bénéficiant également des subventions de la FAJE, ce qui nous permettrait aussi de le faire de manière moins coûteuse. Je vous donne toutes ces informations pour vous dire que c'est un chantier qui est ouvert, nous avons déjà commencé à travailler dessus. Ce ne sera bien évidemment, malheureusement, pas pour cet été ; on espère que dès l'année prochaine on pourra déjà proposer quelque chose ou quelque chose de transitoire. Nous sommes en train de travailler là-dessus, nous sommes tout à fait conscients qu'il y a des besoins. Nous remercions les pétitionnaires d'avoir fait cette démarche, parce que c'est aussi comme cela que fonctionne la démocratie et aussi à l'occasion de cette rencontre, nous avons pu expliquer un peu la situation dans laquelle nous sommes et les travaux sur lesquels nous sommes en train de travailler. Jusqu'à maintenant, pourquoi nous n'avons pas développé cette offre-là ? Parce que nous avons aussi beaucoup de besoins en places d'accueil de jour pour les parents qui travaillent et nous avons plutôt mis l'accent sur un élargissement du nombre de places. On essaie de faire au mieux, nous recevons cette demande et nous y travaillons. Je crois que j'ai pu vous donner des compléments, à ce stade c'est ce que je peux vous dire.

- **M. le Président**

Merci Mme Clerc, la discussion est toujours ouverte

- **M. le Président**

Je remercie M. Neal et sa commission. La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant

11. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Selon la convention de législature, pour l'année de législature 2024-2025, La Commission des Finances sera présidée par M. Stéphane Montabert du groupe UDC.

Selon la convention de législature, pour l'année de législature 2024-2025, La Commission de Gestion sera présidée par M. Richard Neal du groupe PSR.

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2024-2025

- **M. le Président :**

Vous allez élire :

- Un Président
- Le 1^{er} vice-président
- Le 2^{ème} vice-président
- Deux scrutateurs
- Deux scrutateurs suppléants

Election du Président

Selon la convention de législature 2021-2026, la Présidence revient au groupe Les Vert.e.s

J'invite M. Jonas Kocher Président du Groupe des Vert.e.s à nous soumettre le candidat de son groupe pour cette fonction.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

J'ai l'honneur de vous présenter Monsieur Sylvain Richard, actuel Vice-président, dont l'expérience et les compétences font de lui un candidat idéal pour la fonction de président de notre assemblée. Membre actif de la COFIN, a été très actif et M. Richard a démontré à maintes reprises sa capacité à mener avec succès divers projets et initiatives au sein de notre conseil.

Mais au-delà de ses compétences professionnelles, c'est son bon accent, bien de chez nous, bien vaudois, chaleureux et authentique qui, je l'espère, apportera une touche de convivialité et de charme à nos séances du jeudi soir.

Vous l'aurez compris M. Richard possède toutes les qualités, même oratoires, pour assurer avec brio les responsabilités de Président.

Je vous invite donc à soutenir et à voter pour Sylvain Richard,

- **M. le Président**

Merci M. Kocher. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'Assemblée ? Cela n'étant pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par acclamation.

Personne ne s'opposant au vote tacite :

M. Sylvain Richard est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2024-2025

L'Assemblée applaudit

- **M. le Président**

M. Richard vous avez la parole

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

Avec l'accent, évidemment... Merci de votre confiance tout d'abord. Il y a 19 ans lorsque nous avons emménagé à Renens avec mon épouse je lui avais promis que l'on ne resterait pas longtemps et que nos enfants n'iraient pas à l'école ici. Comme quoi, les certitudes d'aujourd'hui ne sont que les anecdotes de demain. C'est un peu la même chose au sein de ce Conseil. J'aime croire que, malgré les « y'a qu'à » et « faudrait que » lors de nos débats animés, l'Assemblée fait globalement avancer notre Ville dans la bonne direction et pour les générations futures. Je me réjouis donc, durant cette année, d'être au service de notre Commune, au service de notre démocratie, mais surtout à votre service. Je ne peux terminer sans un clin d'œil à notre secrétaire et aux membres du Bureau qui vont être élus dans quelques minutes. Je sais déjà le travail qui nous attend, il ne sera pas toujours facile, nous ne serons pas forcément toujours d'accord et qu'il faudra trancher. Mais nous le ferons avec bon sens et clairvoyance. Merci de votre attention et bonne fin de soirée.

L'Assemblée applaudit

- **M. le Président**

Merci Monsieur Richard, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élection.

Election du 1^{er} Vice-Président

Selon la convention de législature 2021-2026, la Vice-Présidence revient au groupe PSR

Je passe la parole à Mme Chiara Storari en l'absence de M. Pierre Borloz, Président du groupe PSR

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Selon la convention et après discussion avec le groupe, nous proposons M. Rachid Taaroufi à ce poste. Je ne vais pas tisser ses louanges et j'abandonne du coup ma position.

- **M. le Président**

Je remercie Mme Storari. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Rachid Taaroufi selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par ovation

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'Assemblée applaudit

**M. Rachid Taaroufi est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal
de la Ville de Renens pour l'année 2024-2025**

- **M. le Président**

Je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élection, Monsieur Taaroufi.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Je précise que selon la convention de législature 2021-2026, la 2^{ème} Vice-Présidence revient au groupe UDC et j'invite M. Stéphane Montabert à prendre la parole

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je viens ici vous présenter pour le poste de 2^{ème} Vice-président M. Ignacy Wilczynski. M. Wilczynski est membre du Conseil communal, il a 21 ans, il est depuis deux ans déjà membre du Bureau du Conseil communal et il officie ce soir en étant à la table des scrutateurs. Il est en 2^{ème} année de bachelor en relations internationales ce qui, je l'espère, devrait lui donner les compétences suffisantes pour gérer ce Conseil à termes. Je vous demande donc de l'accueillir à ce poste.

- **M. le Président**

Je remercie Monsieur Montabert. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Ignacy Wilczynski selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

M. Ignacy Wilczynski est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2024-2025

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection, Monsieur Wilczynski.

Election des Scrutateurs :

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient aux groupes Fourmi rouge et PSR. Je vous annonce avoir reçu les candidatures suivantes :

Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Carole Castillo

Pour le groupe PSR : Mme Awa Ndeye Dhiédiou

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, je propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

Mmes Carole Castillo et Awa Ndeye Dhiédiou sont élues Scrutatrices du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2024-2025

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection.

Election des Scrutateurs suppléants :

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient aux groupes Les Vert.e.s et Fourmi rouge

Pour le groupe Les Vert.e.s : Mme Marie-Claude Kohler

Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Elisabete Cunha

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, je propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

**Mmes Marie-Claude Kohler et Elisabete Cunha sont élues
Scrutatrices suppléantes du Conseil communal de la Ville de
Renens pour l'année 2024-2025**

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection.

- 13. Rapport de commission** – Préavis No 61-2024 - Demande d'un crédit de construction brut de CHF 8'534'200.- pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que rénovation des terrains B et E / Réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels ».

M. le Président invite M. Byron Allauca, Président-rapporteur à lire son rapport.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

M. Allauca fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le jeudi 02 mai à 19h au CTC.

Elle était composée de Mesdames Angela Thode, Liridona Smakiqi, Messieurs Mehmet Korkmaz, Jonas Kocher, Pascal Golay, Robert Mulopo, Suat Ozcan, Stéphane Montabert et Byron Allauca, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mesdames Patricia Zurcher Maquignaz, Karine Clerc, Conseillères Municipales et Messieurs Jean-François Clément, Didier Divorne, Conseillers Municipaux. Ils étaient accompagnés par plusieurs responsables de leurs services respectifs : M. Jean Claude Bourgeois, Responsable Service Bâtiments-Domains-Logements, Michel Veyre, Secrétaire Municipal, Georges Chevallaz Chef de Service Enfance-Cohésion Sociale, Cédric Peltier Responsable des Espaces Verts et Caroline Tacchini, Cheffe de Service Gestion Urbaine-Développement durable.

Invités :

- Madame Barbara Bedu et Monsieur Cédric Bongard architectes, associés du bureau d'Architectes Eponym à Lausanne.
- Messieurs Joël Bonzon, Président du FC Renens, Fabrice Volery, Vice-Président du FC Renens et Dincer Dinc, membre du Comité du FC Renens et responsable de la Buvette

La séance a débuté par un tour de table pour que chacun puisse se présenter, puis la parole a été donnée à la Municipalité pour présenter ce préavis.

Monsieur Jean-François Clément a rappelé l'importance de ce préavis, qui vise à mettre à disposition de la population des infrastructures sportives de qualité. Ce projet, ambitieux, est soutenu de manière unanime par la municipalité. Bien que représentant un investissement conséquent, il est crucial pour permettre aux enfants et adolescents de notre commune et de

notre région de pratiquer une activité physique dans de bonnes conditions. Ce projet a été élaboré en collaboration avec les représentants du FC Renens et un bureau d'architectes compétent, et nous sommes convaincus de son caractère indispensable et cohérent avec nos valeurs et nos aspirations.

Monsieur Didier Divorne a souligné que ce projet est transversal, impliquant plusieurs départements. Le bâtiment existant sera mis aux normes, avec une rénovation du sous-sol pour augmenter le nombre de vestiaires, ainsi que la réfection des toilettes et des douches. Un nouveau bâtiment sera construit pour abriter une nouvelle buvette et un réfectoire scolaire de 60 places, ces deux espaces pourraient être combinés pour accueillir des événements plus importants. De plus, ces bâtiments seront équipés de cellules photovoltaïques pour la production d'électricité et seront raccordés au chauffage à distance (CAD) afin de poursuivre la décarbonisation de nos infrastructures.

Madame Patricia Zurcher Maquignaz a rappelé que cette zone est le principal lieu d'activité physique de la ville, avec le FC Renens comme acteur majeur, mais également d'autres utilisateurs des terrains. L'objectif est de fournir un outil performant au FC Renens, club formateur, pour qu'il puisse jouer dans les meilleures conditions possibles. Actuellement, les terrains en herbe sont en mauvais état, compactés et incapables d'absorber l'eau et l'oxygène nécessaires à la croissance de l'herbe. De même, le terrain synthétique est endommagé. Ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de développement durable du Plan Climat, notamment avec la plantation de nouveaux arbres mieux adaptés aux conditions climatiques actuelles (à la place des arbres existants qui sont en fin de vie) et la création d'une nouvelle haie pour favoriser la biodiversité.

Madame Karine Clerc a souligné le réel besoin à Renens en termes d'accueil de jour et a salué l'opportunité offerte par ce projet pour la création d'un réfectoire scolaire, en particulier pour les enfants de 7^e et 8^e années. Situé à proximité de plusieurs écoles, cet endroit représente une opportunité d'offrir une structure différente de celle existante. La décision de limiter le réfectoire à 60 places a été prise afin que l'infrastructure soit adaptée et agréable pour les enfants et le personnel.

Ensuite, les représentants du bureau d'architectes Eponym ont fait une présentation PowerPoint sur la transformation du bâtiment existant ainsi que sur la construction du nouveau bâtiment.

Au cours de cette présentation, ils ont illustré, à l'aide d'images, les surfaces existantes ainsi que celles qui seront transformées, à savoir : la remise en état des vestiaires, la création de cabines individuelles pour les douches et la rénovation des WC. Au sous-sol, des locaux techniques, notamment ceux abritant la chaudière à mazout et la citerne, seront récupérés grâce au chauffage à distance, permettant ainsi la création de deux nouveaux vestiaires.

Le rez-de-chaussée subira peu de modifications. Actuellement, il comporte un double vestiaire qui sera transformé en douches individuelles, ainsi qu'une rénovation des WC. L'espace actuellement occupé par la buvette sera réaménagé pour accueillir un local fitness et offrir un espace de stockage pour le matériel du FC Renens. Ces transformations permettront également la création d'un édicule de WC public avec un accès depuis l'extérieur, qui n'existe pas actuellement dans le bâtiment.

Dans le nouveau bâtiment, la majeure partie de la surface sera dédiée à la buvette du FC Renens, d'une superficie de 50 m², comprenant un bar, une cuisine professionnelle, une chambre froide et un espace de stockage. L'autre partie abritera le réfectoire scolaire de 60 places, équipé des WC correspondants, ainsi qu'une zone de service pour les repas, un espace de stockage et un local de nettoyage. Les deux structures seront reliées par une terrasse couverte, créant ainsi une zone conviviale pour la buvette. La toiture sera désamiantée et la peinture contenant du plomb sera assainie. Cela permettra l'installation d'une nouvelle couverture équipée de panneaux photovoltaïques sur les deux surfaces.

Questions des commissaires :

Q : Y aura-t-il des vestiaires séparés pour les filles ?

R : Non, il n'y aura pas de vestiaires dédiés uniquement aux filles ou aux garçons. Cependant, selon le planning des matchs ou des entraînements, les vestiaires sont déjà séparés par les responsables du FC Renens. Avec ce nouveau projet et l'ajout de nouveaux vestiaires, il sera plus simple de continuer à assurer la séparation entre les vestiaires hommes et femmes. En revanche, dans le nouvel édicule de toilettes publiques, il y aura des installations distinctes pour les hommes et pour les femmes.

Q : Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul niveau pour le réfectoire et pourquoi n'a-t-on pas envisagé un deuxième niveau pour des bureaux ou une autre utilité ?

R : La Municipalité a une vision globale des besoins en termes de surfaces administratives. Dans le cadre de l'acquisition des bâtiments situés au 31 rue de Lausanne, il a été envisagé de créer des espaces administratifs adjacents à l'hôtel de ville afin de regrouper un maximum de collaboratrices et collaborateurs au même endroit. C'est pourquoi des études pour la construction d'un étage supplémentaire à cet emplacement n'ont pas été poussées.

Q : Il n'y a pas d'accès à la cuisine professionnelle depuis le réfectoire, est-ce correct ?

R : En effet, l'accès à la cuisine professionnelle se fait uniquement par la buvette. Cela est dû au fait que la production des repas pour le réfectoire est externalisée (les repas chauds étant livrés par une société). L'objectif est de permettre le fonctionnement parallèle des deux entités. Cependant, une mutualisation est envisagée en cas de manifestation exceptionnelle organisée par le FC Renens, grâce à une paroi amovible.

Q : Dans le projet, il est mentionné qu'il serait possible d'aménager un espace-terrace dans les gradins. Pourriez-vous m'expliquer où ?

R : Effectivement, dans le projet, une plateforme est prévue en bas des gradins existants, destinée à créer une zone VIP délimitée et différenciée, pouvant accueillir un certain nombre de personnes.

Q : Concernant le taux d'intérêt de 3 %, s'agit-il d'un taux standard pour les communes ou est-il négociable ?

R : Le service des finances s'efforce d'obtenir le taux le plus avantageux possible. Nous lançons un appel d'offres auprès des différentes institutions bancaires de la région, puis nous comparons les offres reçues pour choisir la meilleure, en fonction de notre plan d'investissements et de nos besoins.

Q : Le prix d'achat du combustible entre 2025 et 2026 a presque triplé. Quelle est la raison de cette différence de prix ?

R : Le montant de 2025 correspond à une période de fonctionnement de trois mois, tandis que celui de 2026 concerne l'ensemble de l'année. À l'avenir, avec le raccordement au chauffage à distance, le coût sera légèrement plus élevé, mais c'est une volonté de la Municipalité de contribuer à la décarbonisation. Par ailleurs, la rénovation du bâtiment existant permettra d'assainir énergétiquement, ce qui pourrait entraîner une diminution de la consommation énergétique de 40 à 50 % par rapport à la consommation actuelle, quelle que soit l'énergie utilisée.

Q : Concernant les érables, une étude a-t-elle été réalisée concernant les risques qu'ils peuvent représenter ?

R : Oui, en particulier, nous avons pris en compte leur âge ; ce sont des arbres en fin de vie qui ont été maltraités pendant plus de quarante ans. Sur certains d'entre eux, il est dangereux de monter car les branches tombent spontanément. Ce projet offre une belle opportunité de remplacer ces arbres et de planter de nouvelles espèces en harmonie avec le futur aménagement du parking de Censuy.

Q : Y aura-t-il des arbres fruitiers ?

R : Oui, en plus des arbres majeurs, il y aura un cordon arbustif et un cordon boisé. Les 16 érables qui seront abattus seront remplacés par au moins 16 arbres majeurs, parmi lesquels des arbres fruitiers.

Q : Lors de la discussion relative au préavis 21-2022, il y avait un vœu d'étudier l'opportunité de récolter l'eau de pluie. Selon l'étude réalisée, les toits de deux bâtiments ne permettraient de récupérer que 18 % des besoins en eau. Ce chiffre semble minimaliste. Selon d'autres expériences et des expériences personnelles, il est possible de récupérer une quantité d'eau de pluie plus importante. Le rapport coût/avantages actuel peut sembler élevé, car le calcul a été basé sur un prix de 1 franc par mètre cube, mais ce prix pourrait augmenter à l'avenir. Une réflexion a-t-elle été menée sur ce sujet ?

R : C'est une préoccupation réelle pour la Municipalité. Nous avons examiné cette option, mais le rapport coût/avantage actuel est quinze fois plus élevé. Nous avons la chance d'être directement alimentés depuis le lac Léman, donc le prix de 1 franc par mètre cube ne devrait pas varier et restera stable dans les années à venir. Ce coût représente la valeur de l'eau non traitée, ce qui explique pourquoi nous avons décidé de ne pas opter pour la récupération de l'eau de pluie dans ce projet. Cependant, cette question et ce vœu sont très pertinents, car nous sommes conscients que l'eau sera le prochain défi majeur pour notre société. La Municipalité et nos services en sont conscients, mais pour ce projet, nous avons choisi de ne pas mettre en œuvre cette option.

Q : Le local de fitness est-il destiné à l'utilisation exclusive des joueurs ?

R : Oui, il est réservé exclusivement aux jeunes du club. Bien qu'il ne soit pas très spacieux, il contiendra deux machines et un vélo pour leur usage.

Q : Est-il prévu un investissement pour améliorer le système sonore (haut-parleurs, amplification) ?

R : Oui, il est prévu de remplacer le matériel existant pour le mettre à niveau, mais il n'est pas prévu d'augmenter la quantité existante.

Q : L'accès à la tribune pour les personnes à mobilité réduite est-il garanti ?

R : Oui, une installation de type "monte-personnes" sera installée pour assurer l'accessibilité.

Q : Y aura-t-il un parking pour les vélos et les trottinettes ?

R : Actuellement, il existe déjà un espace réservé aux vélos. Si, à l'avenir, il y a un besoin accru de places pour les vélos, cela pourra être envisagé sans nécessiter de modification du présent préavis.

Q : Est-ce que l'eau des toilettes provient également du lac ?

R : Oui, il s'agit de l'eau du lac. Cependant, l'eau utilisée pour la cuisine, la baignoire et les toilettes, qui est évacuée dans le réseau d'assainissement, est soumise à des taxes d'épuration, ce qui la rend plus coûteuse. En revanche, l'eau utilisée pour l'arrosage des cultures et des jardins, qui est rejetée dans la nature, est facturée au coût de production. De plus, la commune dispose de compteurs séparés pour ces différents usages.

Q : Est-il envisageable d'utiliser de l'eau non potable pour l'arrosage des jardins, terrains de sport ?

R : Oui, cela serait possible, mais nécessiterait la construction d'un nouveau réseau pour acheminer l'eau directement depuis le lac. Actuellement, nous avons une concession avec le SIL, propriétaire du réseau existant. La construction d'un nouveau réseau impliquerait un investissement de quelques centaines de milliers de francs de la part de notre commune.

Q : Quel est le taux d'occupation de ces locaux pour envisager une isolation comme celle prévue dans ce projet ?

R : Ces locaux sont occupés tous les soirs de 17h à environ 22h, ainsi que les week-ends toute la journée. Cependant, indépendamment du taux d'occupation de ces locaux, nous devons nous

conformer aux nouvelles normes de consommation énergétique imposées par la loi lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Q : Avez-vous estimé les gains potentiels de l'installation des panneaux solaires ?

R : Oui, cela est détaillé dans le préavis. Il s'agit d'un gain d'environ 22 000 francs par an, grâce à la réinjection dans le réseau. Avec cette production d'énergie, la consommation du bâtiment serait couverte, sauf durant les nuits et les jours de mauvais temps, où nous devrions continuer à acheter de l'électricité.

Q : Avec cette dépense et les nouvelles infrastructures, le FC Renens devrait-il viser la montée en première ligue ?

R : Non, la Ville de Renens valorise l'activité physique, l'apprentissage, le fair-play, le vivre-ensemble et le respect des règles. Notre ambition n'est pas de participer à des compétitions de haut niveau nécessitant des dépenses importantes pour encadrer certains supporters. Nous aspirons à promouvoir un sport populaire, accessible à tous, permettant à davantage de jeunes de la ville de s'entraîner sur ces nouveaux terrains.

Suite à un tour de table, l'un des commissaires ayant participé à la séance sur le préavis 21-2022, exprime son étonnement quant au montant prévu pour le projet. Cependant, après avoir reçu des explications détaillées, il comprend que cette somme n'est pas excessive. En effet, tous les éléments ont été refaits, des canalisations aux toilettes, en passant par les douches, le chauffage, le carrelage et l'isolation, malgré le fait que lors de la visite des locaux il y a deux ans, certaines de ces installations semblaient en bon état et auraient pu être réutilisées.

Un autre commissaire souligne que la somme de 8 millions est conséquente, mais que les installations, bien qu'entretenu, sont vieilles et ne répondent plus aux normes actuelles. Par conséquent, ne pas profiter de ce projet pour mettre toutes les installations du bâtiment aux nouvelles normes pourrait nous coûter plus cher à l'avenir. L'avantage est que nous obtiendrons un bâtiment sain qui nous coûtera moins cher dans son ensemble.

Une discussion est relancée sur la récupération d'eau, à laquelle un autre commissaire répond que les normes publiques diffèrent de celles bricolées dans le secteur privé, et que par conséquent, cette comparaison n'est pas pertinente. De même, il reste le regret de ne pas avoir profité de ce projet pour construire un deuxième étage sur le nouveau bâtiment afin d'y aménager des locaux administratifs.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par les commissaires.

- **M. le Président**

Je remercie M. Allauca et j'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Allauca, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 61-2024 de la Municipalité du 15 avril 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Stade du Censuy — Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit de construction de **CHF 8'534'200.- TTC** pour le Stade du Censuy rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire ainsi que pour la réfection du terrain principal A et de son éclairage et de la

rénovation des terrains B et E, avant déduction des subventions estimées relatives à l'assainissement énergétique, aux panneaux photovoltaïques ainsi qu'aux équipements sportifs extérieurs, y compris l'éclairage, pour un montant TTC de CHF 483'400.-, soit un montant net à charge de la Ville de Renens estimé à CHF 8'050'800.- TTC. Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

N° 3450.2063.5030 — Rénovation et extension bâtiment Stade du Censuy pour CHF 5'440'500.- TTC, avant subventions estimées de CHF 138'000.-, soit un total net de CHF 5'302'500.- TTC.

N° 3450.3076.5060 — Equipement d'exploitation du bâtiment Stade du Censuy pour CHF 339'900.- TTC.

N° 3620.3077.5060 - Réfection et rénovation des terrains A, B et E pour CHF 2'753'800.- TTC, avant subventions estimées de CHF 345'400.-, soit un total net de CHF 2'408'400.- TTC.

AUTORISE à la Municipalité à augmenter la dotation en personnel à raison de 0.55 ETP dédié au nettoyage du bâtiment du stade du Censuy et à raison de 1.05 ETP dédié au nouveau réfectoire scolaire.

ACCEPTE la charge de fonctionnement unique supplémentaire au budget 2024 telle que décrite au chapitre 9.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 20'000.- TTC imputée au compte de la section N° 3451 — Stade du Censuy relative à l'implémentation d'une buvette provisoire.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2025 et suivants, les charges et revenus supplémentaires de fonctionnement inhérents au présent préavis tels que décrits au chapitre 9.5 des incidences financières

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, je mets au vote les conclusions :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Allauca et sa commission pour leur travail et passe au point suivant.

14. Rapport de commission - Préavis No 63-2024 - Création d'un nouveau trottoir, réfection de la chaussée et aménagement de deux ralentisseurs au chemin de Jouxens - parcelle No 285. / Demande de crédit brut de CHF 312'400.— TTC avant participation de tiers de CHF 55'300.- TTC, soit un montant net de CHF 257'100.-

- **M. le Président**

J'invite M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

M. Montefusco fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

La Commission chargée d'étudier le préavis 63-2024 s'est réunie le jeudi 2 mai 2024 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des commissaires suivants :

Mme Roxane Gubler, Mme Anne Cherbuin, Mme Marie Schneider, M. Silvio Torriani, Mme Sandra Martinelli, Mme Stéphanie Negri-Capt, M. Richard Neal, M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur

Absent : M. Dieudonné Ngoy Muvumbu

La Municipalité était représentée par : Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Christophe Sarda, Chef du service infrastructures

Préambule

Le préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit en vue de réaménager et sécuriser un tronçon du chemin de Jouxkens dans sa partie supérieure en limite de la Commune de Jouxkens-Mézery et d'y réaliser un trottoir.

Le permis de construction de 30 villas mitoyennes sur la parcelle N° 285 au chemin de Jouxkens, octroyé par la Municipalité dans sa séance du 4 janvier 2021, a été conditionné par la cession gratuite en faveur de la Commune d'une surface de 248 m² affectée à un trottoir pour un usage piéton public. La surface exacte de la cession sera déterminée à la fin des travaux d'aménagement du trottoir. Cet aménagement sera réalisé, selon les spécifications techniques définies préalablement par la Commune, conformément à la répartition de frais entre la société Halter AG propriétaire de la parcelle No 285 et la Commune de Renens, telle qu'elle résulte du document « Plan de situation - Répartition des coûts » faisant partie de l'acte de cession convenue entre les deux parties.

L'aménagement de trottoir représente une opportunité pour la Commune de mettre en place des aménagements de sécurisation afin de renforcer la zone 30 km/h au chemin de Jouxkens. Des ralentisseurs de vitesse ainsi que des décrochements horizontaux seront créés à cet effet.

Questions et remarques générales de la Commission

1. Prévoyez-vous de remplacer d'autres luminaires dans la ville de Renens ?
 - Oui, plusieurs d'entre eux ont été remplacés à travers la Commune.
2. Est-ce que le trottoir appartient à la Commune ?
 - Il nous appartiendra dès que la construction sera terminée.
3. Le financement sera-t-il assuré par les propriétaires ?
 - Une négociation a été entreprise au moment du permis de construire. La construction de ce quartier entraîne des besoins d'infrastructures. Le projet est porté par la Commune mais la facture est assurée par l'investisseur.
4. L'aménagement sera-t-il semblable à ce qui existe à Jouxkens-Mézery ?
 - Oui.
5. En observant le plan, un commissaire se questionne sur la sécurité et notamment avec la position du trottoir.
 - L'objectif est de rajouter un ralentisseur ce qui permettra aux piétons de traverser en toute sécurité.
6. La route qui descend depuis Jouxkens est-elle une zone 30 km/h ?
 - Oui.

7. Les villas qui ont leurs jardins qui se situent à côté du trottoir pourront-elles accéder à pied directement sur le trottoir ?
- Actuellement, il y a des barrières pour une question de sécurité. A l'avenir, il n'est pas prévu de les maintenir.
8. A quoi ressembleront les ralentisseurs ?
- Ils feront deux mètres de large. Le modèle est presque identique à celui qui se situe sur cette avenue.
9. Pourquoi ne pas mettre un radar pédagogique à la place de ralentisseurs ?
- Les ralentisseurs permettront de ralentir la circulation. Alors que le radar indique la vitesse à laquelle le conducteur roule.
10. La Commune de Renens peut-elle récupérer une partie des dépenses grâce à la péréquation directe ?
- Avec la péréquation actuelle, nous pouvons récupérer entre 70 et 75 % des amortissements sauf si c'est amorti en une seule fois. A l'avenir, nous ne pourrions plus en bénéficier de cette manière.
11. En référence à l'opposition soulevée par les habitants, l'un des éléments de réponse cité dans le préavis mentionne que la pose de miroirs est considérée comme non autorisée ; de ce fait, une question a été posée afin de savoir sur quelle base légale repose cette information.
- M. Sarda a mentionné qu'il n'avait pas connaissance mais que si les projets déposés comportent l'installation de miroirs, la DGMR refuse de délivrer le permis de construire, raison pour laquelle aucun miroir n'est proposé.
12. Quelles sont vos motivations de créer un trottoir dans ce quartier ?
- La motivation va dépendre de plusieurs critères : le type de trafic, le nombre de véhicules et de la largeur de la chaussée. Nous avons eu la possibilité de récupérer deux mètres pour faire un trottoir que l'on retrouve plus bas dans la rue.
13. Avez-vous tenu compte des véhicules des riverains ?
- Oui, cependant, le croisement entre deux véhicules ne pourra pas se faire sans ralentir
14. La construction se fera cet automne. Comment allez-vous garantir l'accès aux propriétés ?
- Pour la pose de bordures, il n'y aura aucun problème. En revanche, l'enrobée entraînera une légère gêne.
15. Quelle est la visibilité des véhicules SUV avec l'arbre qui se situe sur le plan ?
- La visibilité est bonne.
16. A quelles adresses se situeront les 30 nouvelles villas ?
- Elles seront situées à Pierregrosse.
17. Plusieurs habitants du quartier ne jugent pas utile d'installer un deuxième ralentisseur en raison de la faible circulation et du respect de la vitesse.
- C'est une demande d'une partie des habitants d'avoir un deuxième ralentisseur.

Délibération de la Commission

Après délibération, la commission vote par 7 voix pour et 1 abstention les conclusions du préavis N° 63-2024

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Montefusco, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission :

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Nous avons constaté qu'il y avait une divergence à l'intérieur de la commission sur la notion d'un ralentisseur et nous pensons que ces aménagements sont inutiles, désagréables et pas forcément utiles pour les riverains, les voitures accélérant après avoir freiné à cause du ralentisseur. Nous demandons donc la suppression d'une partie de la phrase, la partie étant : « et aménagement de deux ralentisseurs » sur le premier point des conclusions du préavis pour le compte 3820.1087.5010.

- **M. le Président**

Vous proposez un amendement, M. Montabert ?

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Oui, c'est un amendement.

- **M. le Président**

Juste que cela soit clair pour les Conseillères et Conseillers communaux.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Donc, en termes profanes, enlever les deux ralentisseurs du projet.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, il faudrait juste déposer l'amendement au bureau de la Présidence. Pour la forme tout est en ordre. J'ouvre la discussion sur l'amendement de M. Montabert.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'apporte volontiers la vision de la Municipalité par rapport à cet amendement et, surtout, pour défendre la proposition faite dans le préavis. C'est une rue en pente premièrement, on crée un trottoir et les piétons qui cheminent sur ce trottoir doivent, de par la configuration des lieux, traverser la rue pour aller sur le trottoir de l'autre côté de la route, du côté de Jouxkens. Un des ralentisseurs existe déjà, on le réaménage et il n'a jamais été question de le retirer, les habitants y tiennent beaucoup pour des raisons de sécurité et le deuxième a été proposé à la demande des habitants, il y a eu une opposition dans le domaine et on a estimé, avec raison, que le deuxième était nécessaire, justement pour permettre la traversée. Si vous voyez ce chemin de Jouxkens, en montant cette rue, le trottoir est du côté des trente nouvelles villas et après, le cheminement ne pouvait pas être fait de l'autre côté parce qu'il y a des sorties de maison qui auraient entrecoupé le trottoir de façon trop régulière et de l'autre côté et il est, ma foi, de l'autre côté de la route en direction de Chavannes. La traversée est importante et elle doit être sécurisée. Nous proposons vraiment de se tenir au projet municipal qui assure une vraie sécurité pour les piétonnes et piétons qui passent par là et on pense qu'il y en aura de plus en plus, il y a aussi des enfants dans le quartier, donc c'est assez important de le faire. Nous vous proposons de rejeter cet amendement et d'accepter le préavis tel qu'il vous a été proposé.

- **M. le Président**

Merci Mme Maystre, la discussion est toujours ouverte.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

Je rebondis là-dessus, j'habite aussi dans une rue en pente, avec énormément de trafic et des enfants. Nous avons déposé un postulat il y a quelques mois avec Mme Berseth. Le 30 km/h n'est pas du tout respecté, c'est extrêmement dangereux, il y a un ralentisseur qui ne sert pas à grand-chose, donc un (*ralentisseur*) c'est le minimum, deux cela devrait être un minimum effectivement. Je vous appelle absolument à rejeter cet amendement.

- **M. le Président**

Merci Mme Zahnd, la discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, je mets au vote l'amendement. Si j'ai bien compris, M. Montabert, vous demandez la suppression et l'aménagement de deux ralentisseurs dans les conclusions du préavis, est-ce exact ? Je soumetts cette proposition à l'Assemblée

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'est à une large majorité que l'amendement est refusé

La parole n'étant plus demandée, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions non amendées.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 63-2024 de la Municipalité du 15 avril 2024,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de création d'un nouveau trottoir, réfection de la chaussée et aménagement de deux ralentisseurs au chemin de Jouxkens.

ALLOUE à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 312'400.- TTC avant participation de tiers de CHF 55'300.- TTC, soit un montant net de CHF 257'100.-, selon les modalités décrites sous chiffres 5 et 7, pour les travaux de réaménagement du chemin de Jouxkens nord.

Cette dépense sera financée par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

N° 3820.1087.5010 - Création d'un nouveau trottoir, réfection de la chaussée et aménagement de deux ralentisseurs au chemin de Jouxkens – parcelle N° 285 – Génie civil pour CHF 249'000.- TTC, avant déduction de la participation de tiers pour CHF 55'300.- TTC, soit un total net de CHF 193'700.- TTC;

N° 3861.1088.5010 - Chemin de Jouxkens – parcelle N° 285 – Collecteur EC pour CHF 35'500.- TTC;

N° 3820.3074.5060 - Plantation, signalisation et marquage pour CHF 27'900.- TTC.

- **M. le Président**

Merci M. Montefusco, je mets au vote les conclusions :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent

- Celles et ceux qui abstiennent

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTÉES

- **M. le Président**

Je remercie M. Montefusco et sa commission pour leur travail et passe au point suivant

15. Rapport de commission - Préavis No 64-2024 - Les Nouveaux Commanditaires - Projet d'art dans l'espace public

- **M. le Président**

J'invite Madame Chiara Storari, Présidente-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Mme Storari fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

<u>Membres de la commission</u> :	Présent	Excusé	Absent
Chiara STORARI (Présidente / PSR)	X		
Ndeye Awa DIEDHIOU (PSR)	X		
Angela THODE (Vert.e.s)	X		
Cristina BAQUERO (Vert.e.s)	X		
Lucie MAUCH (Fourmi rouge)	X		
Verena BERSETH (Fourmi rouge)	X		
Florian GRUBER (PLR-PVL)	X		
Gérard DUPERREX (PLR-PVL)	X		
Roland DELAPIERRE (UDC-UDF)	X		

Invité(s) :

Nathalie Jaccard, Municipale Culture – Jeunesse – Affaires scolaires.

Oumar Niang, Municipal Sport - Intégration – Ressources humaines.

Michelle Dedelley, Cheffe du service Culture – Jeunesse – Affaires scolaires.

Lucas Klotz, Stagiaire arts visuels

Charlotte Laubard, Représentante de l'Association « Les nouveaux commanditaires »

Introduction :

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de financement pour un projet culturel s'étalant sur 4 ans menée en collaboration avec l'association « Les nouveaux commanditaires » (<http://www.nouveauxcommanditaires.eu/>, ci-après NC). Il est important de remarquer que ce préavis n'a pas pour vocation de répondre au postulat « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens », développé lors de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021.

Le projet présenté aux membres de la commission est né de la volonté de rapprocher symboliquement et concrètement les habitant.e.s de Renens de la culture. Plus précisément, de manière générale la procédure classique pour commanditer une œuvre d'art e résume à une demande adressée à un.e artiste par des expert.e.s. Ainsi, la population n'est pas partie prenante du processus. L'association NC est née du désir d'inverser cette tendance, qui éloigne de plus en plus la population « toute venante » de la culture en général et de la conception des œuvres d'art plus spécifiquement. En adoptant une posture de médiation entre des habitant.e.s et leurs envies artistiques autour d'un projet en devenir, les NC amènent la population à se réapproprier le processus de commande d'une œuvre d'art. De manière générale, 5 axes principaux caractérisent la démarche des NC (résumés dans le préavis), mais il est important de souligner quatre aspects qui la caractérisent :

- Le protocole proposé pour la démarche peut être soumis à des variations : son point central est celui de dégager un accord au sein d'un groupe de citoyen.ne.s engagé.e.s dans le processus (ci-après, les commanditaires) autour de leurs visions et non pas d'imposer une procédure stricte avec un calendrier et un objectif préalablement définis.
- Le projet part d'une suggestion de la Municipalité et celle-ci veille à la faisabilité du projet (par exemple, en donnant une première ébauche de la thématique, à savoir « Le vivre ensemble au centre-ville »), mais elle n'intervient pas dans les choix et les discussions des commanditaires.
- Une grande partie du financement (notamment, le financement de l'œuvre) est assuré par le travail de recherche de fonds mené par l'association NC.
- Le calendrier n'est pas strictement défini : l'important est de dégager une discussion au sein des commanditaires et de créer un consensus à chaque étape, ce qui peut demander un certain temps. Ceci peut également concerner le temps nécessaire à la recherche de fonds, en fonction de l'importance de l'œuvre d'art retenue pour création.

La Municipalité propose ce projet avec le souci de rapprocher la population à l'art et à la culture, en sortant le processus de commande d'une œuvre d'art du cercle des spécialistes reconnu.e.s, en l'amenant au sein de la population par un processus participatif de co-construction. Dans ce contexte, l'échange avec la population sur des thématiques comme l'art est important pour la Municipalité.

Organisation de la discussion :

Des questions d'ordre général sur le préavis sont traitées en premier lieu, pour passer ensuite à des questions plus spécifiques en fonction des chapitres du préavis. L'amendement de la COFIN sera discuté à huit-clos avant le vote.

Note : la Municipalité souligne n'avoir pas d'opposition au dit amendement.

Ce mode de fonctionnement est accepté par les commissaires présent.e.s.

Questions d'ordre général de la commission :

Pour cette partie, les questions de chaque commissaire ont été organisées par thématique afin de rendre la lecture plus fluide.

Groupe des citoyen.ne.s participant au projet (les commanditaires)

- Le nombre de commanditaires est limité à 20 : ce chiffre est jugé petit par rapport au but secondaire du projet, qui est celui de créer du lien entre les habitant.e.s. L'investissement de plus de 60'000CHF pour créer du lien entre 20 personnes n'est pas jugé adéquat.
 - ➔ Le nombre de personnes est limité puisqu'il est nécessaire de dégager un consensus lors de chaque étape du projet, ce qui est très compliqué avec un nombre trop important de commanditaires. De plus, le projet demande un investissement conséquent à chaque participant.e et limite le nombre de personnes qui désirent s'engager. Le souci de la représentativité du groupe est très important. Ainsi, des personnes qui ne seraient pas amenées à se rencontrer dans des conditions usuelles, peuvent développer des liens qui dépassent le projet.

- Quelle procédure est mise en place pour le choix des commanditaires ?
 - ➔ Il existe différentes configurations. Par exemple, dans certains projets, il est question d'un groupe très large de personnes avec une demande spécifique : dans ce cas, les commanditaires sont des personnes qui représentent les différentes catégories de personnes/rôles qui composent ce groupe. Dans d'autres cas, comme celui soumis par le préavis, il est question de la volonté de toucher la population autour d'une question large, le vivre ensemble au centre-ville. C'est autour de cette question que les personnes vont se manifester en fonction de leurs envies. Il est important de souligner que, dans ce type de procédure, la Municipalité fait un pas en arrière et délègue la démarche de la commande de l'œuvre à la population. Souvent, une fois expliqué ce qu'implique le rôle de commanditaire, il ne reste pas beaucoup de monde (souvent, c'est autour de 15 personnes).
 - ➔ La volonté est de démocratiser l'art et la Municipalité veillera à ce que la proportion la plus importante possible de la population soit mise au courant de l'existence et de la nature du projet, pour inciter toute personne en ayant l'envie d'y participer. Il est aussi important que les institutions politiques communales relayent l'information. Notamment, il est prévu de mettre en place une communication ciblée vers les différentes orientations culturelles présentes à Renens. Le souci est celui d'ouvrir la possibilité de participer à toute personne le désirant.

La nature de l'œuvre/du projet

- Est-ce que plusieurs projets peuvent être présentés par le groupe ou est-ce qu'il est question d'un seul projet ?
 - ➔ La définition du périmètre du projet dépend des commanditaires. Il est tout à fait possible que la proposition porte sur plusieurs œuvres/projets. La Municipalité s'engage pour les montants présentés dans la préavis sur une période de 4 ans, mais il se peut que ce dernier aspect soit sujet à des variations en fonction des choix des commanditaires.
- Pourquoi proposer un projet de ce type alors que la ville est en chantier ? Difficile de s'imaginer une œuvre pour se réapproprier la ville dans la situation actuelle. La question posée est très large est peut-être qu'il faudrait la recentrer.
 - ➔ Toute forme d'œuvre est envisageable, même dans le domaine de l'immatériel. Les commanditaires vont s'approprier de la situation et retravailler la question en fonction de leurs envies et de leurs visions.
 - ➔ C'est aussi une manière de se réapproprier la ville, d'imaginer ce qu'elle sera en 2026, avec le tram, par exemple.

Le financement

- Comment est financé le salaire de la médiatrice des NC ?
 - ➔ L'association NC n'est pas un prestataire externe de la Municipalité et le travail de la médiatrice est financé par l'association (il n'est donc pas inclus pas dans le budget soumis dans le préavis).
- Le fait que la temporalité du processus soit indicative n'est pas un problème au niveau des charges budgétaires, qui, elles sont fixées dans le temps ?
 - ➔ À ce sujet, la solution à la question est apportée par la proposition de la COFIN de proposer un financement cadre.

Suite du projet

- Est-ce qu'il est question d'un « one shot » ou d'autres projets avec les NC sont envisagés ?

- ➔ La possibilité de donner une suite à cette première expérience n'a pas été discutée. D'ailleurs, il se peut tout à fait que d'autres personnes vivant à Renens s'approprient de la procédure et décident de collaborer avec les NC sans impliquer la Municipalité.

Questions spécifiques de la commission (le chapitre ou sous-chapitre auxquels se réfère chaque question est indiqué préalablement en reprenant l'organisation de la présentation du préavis) :

1. *Préambule*
RAS.

2. *Contextualisation*

2.a. Est-ce que les 5 axes présentés à page 4 sont toujours présents ou c'est plutôt une liste indicative ?

- ➔ *Oui, ce sont des axes centraux de l'action des NC. Ces axes sont importants puisqu'une grande partie de la procédure porte sur des envies et des désirs exprimés par les commanditaires : la commande de l'œuvre d'art en tant que telle découle de ceux-ci.*

3. *Les Nouveaux Commanditaires*
RAS

4. *Les Nouveaux Commanditaires en Suisse*

4.a. Présentation du périmètre du projet à page 6 : Comment est définie la notion de centre-ville ? Quel est le périmètre pris en compte ?

- ➔ *Une grande attention sera portée à la possibilité de toucher le plus de monde possible et de pouvoir inclure des profils variés parmi les commanditaires. Il faudra prendre le temps d'expliquer le projet de la manière la plus claire et adéquate possible (par exemple, en utilisant des documents traduits) et d'aller au contact des personnes. Pour l'instant il n'y a pas de délimitation du périmètre. Peut-être que ceci interviendra sous décision des commissionnaires, mais pour l'instant la notion est très large.*

4.b. En lien avec la définition de « Centre-ville », comment sera assurée la représentativité ? Est-ce qu'uniquement des personnes qui vivent « au centre-ville » vont pouvoir participer au projet ? De plus, la « crainte » est qu'uniquement des personnes avec un certain profil (par exemple, formation universitaire) participent au projet.

- ➔ *Il n'y a aucune volonté d'exclure des personnes en fonction qu'un quelconque critère. Le point essentiel est celui de présenter la thématique pour que des personnes se sentent concernées et aient envie de s'y engager. La Municipalité veillera à ce que travail de fond de prise de contact et de présentation large du projet sera faite.*

4. *Le processus des Nouveaux Commanditaires à Renens*

5.a. Tableau page 8, Phase 1, Point 1 : Qu'est-ce qui est prévu si plus de 20 personnes désirent devenir commanditaires ? Est-ce qu'il y a des viennent-ensuite ?

- ➔ *D'expérience, une fois expliqué l'engagement que cela demande, il est rare qu'il y ait plus de 20 personnes qui s'annoncent. Le chiffre de 20 est en tout cas indicatif : il est tout à fait envisageable de dépasser ce nombre de quelques personnes, mais travailler avec plus de 25 personnes devient difficile. Pour rappel, il faut que les*

discussions débouchent sur des consensus. Il y a effectivement des départs en cours de route, mais le plus souvent les « remplacements » se font naturellement, puisque les commanditaires sont encouragé.e.s à parler du projet autour d'elles et eux : ainsi d'autres personnes intéressées peuvent rejoindre le projet en cours de route. Cette question également est une co-construction des commanditaires.

5.b. Tableau page 8, Phase 1, Point 2 : Dans le cas que les commanditaires présentent plusieurs œuvres, est-ce que celles-ci peuvent être prises en compte ou est-ce que la Municipalité a le droit de trancher, voire de retenir un projet qui ne fait pas partie des propositions des commanditaires ?

→ *La Municipalité n'a pas de pouvoir décisionnel sur le projet, mais elle accompagne la procédure pour veiller à la faisabilité des œuvres retenues (par exemple, ne pas ériger une statue sur une place vouée à disparaître). Aucun périmètre précis est défini concernant le type, ou la quantité, d'œuvre(s) commandité(s) : toute forme d'œuvre est envisageable et il se peut que les commanditaires désirent commanditer plusieurs œuvres.*

5.c. Tableau page 8, Phase 1, Point 4 : La médiatrice propose des artistes, mais est-ce que les commanditaires peuvent également en proposer ?

→ *D'expérience, le plus souvent les commanditaires n'ont pas beaucoup de connaissances dans le domaine et, donc, peu de contacts avec des artistes. Souvent, la médiatrice des NC propose 2-3 artistes en fonction des décisions des commanditaires et du contexte de la commande. Il est important de tenir compte du fait que la proposition de ou des artiste(s) se fait uniquement une fois que le cahier des charges est définit, ainsi que la nature de l'œuvre.*

5.d. Tableau page 8, Phase 1, Point 4 : Quelle est l'influence de la médiatrice sur les choix de l'artiste ?

→ *Les commanditaires évaluent les propositions de la médiatrice et peuvent tout à fait les refuser. Ainsi la procédure reprend. Il faut rappeler que l'élément essentiel du processus est la recherche du consensus. D'ailleurs, il est tout à fait possible qu'un des critères proposés par les commanditaires soit de retenir un.e artiste local.e.*

5.e. Tableau page 8, Phase 1, Point 5 : Précisions sur le processus du choix de l'artiste.

→ *Le cahier des charges est un élément essentiel pour répondre aux enjeux. Il se peut que l'artiste doive revoir le projet proposé en fonction des discussions des commanditaires. Effectivement, le projet est présenté de concert par les commanditaires et l'artiste ou les artistes.*

5.f. Tableau page 9, Phase 2, Point 1 : Qu'est-ce qui se passe si la recherche de financement échoue ?

→ *Chaque contexte est différent et le réseau de la ville aussi est sollicité lors de la recherche de fonds. La recherche peut prendre plus ou moins de temps, mais d'expérience aucun projet n'a échoué à cause du manque de financement.*

5.g. Tableau page 9, Phase 2, Point 3: La documentation de la démarche citée demandera des fonds additionnels ? Est-ce que cette partie est obligatoire ou optionnelle ?

→ *La Municipalité décidera par la suite comment ce travail sera mis en valeur. Le suivi-même du processus produit de la documentation. Il est tout à fait envisageable que, parmi les désirs des commanditaires, il y ait celui de produire de la documentation visant à partager le processus mis en place. Par exemple, dans un projet en cours, il a été décidé de produire un film documentaire. Ceci a demandé de récolter des fonds supplémentaires, sans impact sur l'œuvre commanditée.*

5.h. Tableau 2 : Quel est le rôle de la Municipalité dans la définition du cadre ?

→ *Le cadre du projet est défini par les commanditaires une fois que le groupe est constitué. La Municipalité a la responsabilité d'informer la population le plus largement possible en phase de préprojet, mais elle n'a plus la responsabilité du cadre par la suite.*

5.1. *Calendrier prévisionnel*
RAS

5.2. *Le choix des commanditaires*
RAS.

5.3. *Communication*
RAS

6. *Description des coûts*

6.1.1. *Coûts pour un projet des Nouveaux Commanditaires*

6.1.1.a. Tableau page 12, Frais de déplacement de l'artiste : qu'est-ce qu'il se passe si l'artiste ne doit pas se déplacer ? Ou s'il y a deux artistes ?

→ *Ces chiffres sont présentés à titre indicatif : puisque le cadre et la nature de l'œuvre ne sont pas encore connus, c'est une estimation. Toutefois, le principe est que les coûts restent dans l'enveloppe prévue. La même remarque est valable pour les frais de baby-sitting : il se peut que ceux-ci ne soient pas utilisés, mais il est préférable de les prévoir.*

6.1.1.b. Tableau page 12, honoraires de l'artiste : Comment est-ce que ces frais ont été définis ?

→ *13'000CHF sont prévus pour l'honoraire de l'artiste pour la phase de préparation de la soumission du projet. En fonction de l'œuvre des honoraires additionnels seront pris en compte lors de la recherche de fonds.*

6.1.1.c. Tableau page 12 : Qu'est-ce qu'il est prévu si d'autres frais viennent s'ajouter aux estimations des frais pour l'artiste ?

→ *Le contrat porte sur la première phase et les montants sont versés par tranches. D'expérience, ces montants ne sont pas dépassés.*

7. *Incidences financières*
RAS

Note : les chiffres du Tableau à page 12 ne correspondent pas toujours à ceux du Tableau à page 13. Il faut harmoniser (le total est inchangé).

8. *Plan climat*

Note : pour l'instant, il n'est pas possible d'évaluer l'impact du projet de ce point de vue.

Délibération de la commission

RAS.

Détermination de la commission

La commission **accepte à l'unanimité** l'amendement de la COFIN.

La majorité de la commission (7 pour et 2 abstentions) **accepte** les conclusions amendées du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie, Madame Storari. J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je vous invite, Madame Storari, à lire l'amendement.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

ALLOUE à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant de **63'000 fr. TTC** pour le projet d'art dans l'espace public (Les nouveaux commanditaires), d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire ou par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

- **M. le Président**

Merci Madame Storari, je mets au vote l'amendement

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'est à une large majorité que l'amendement est accepté, Mme Storari, merci de lire les conclusions amendées.

- **M. Richard Neal**

Vu que l'amendement a été accepté et qu'il s'agit maintenant d'un crédit cadre d'un montant total de CHF 63'000.-, le dernier paragraphe des conclusions doit être supprimé, c'est-à-dire : PREND ACTE qu'il soit porté au budget de 2025 à 2027 les charges etc.... n'a plus lieu d'être.

- **M. le Président**

Merci M. Neal, Mme Storari, vous avez la parole.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

CONCLUSIONS AMENDEES

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 64-2024 de la Municipalité du 15 avril 2024,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE le projet d'art dans l'espace public (Les nouveaux commanditaires).

ALLOUE à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant de CHF 63'000.- TTC pour le projet d'art dans l'espace public (Les nouveaux commanditaires), d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire ou par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

- **M. le Président**

Merci Mme Storari, je mets au vote les conclusions amendées

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent

- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie Madame Storari et sa commission pour leur travail passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Préavis – Discussion préalable

Préavis N° 66-2024 - CADOUEST - Augmentation de cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
3 juin 2024 à 18h30, salle de Municipalité

Présidence : Commission des Finances

Préavis N° 67-2024 - Réaménagement de l'Avenue de Longemalle - Aménagement routier pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) / Demande d'un crédit brut de construction de CHF 795'000.- TTC

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Lundi 27 mai 2024 à 20h, Centre technique communal, rue du Lac 14

Présidence : Fourmi rouge – Mme Verena Berseth

Préavis intercommunal N° 68-2024 - Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
~~Jeudi~~ **Mardi** 28 mai 2024, 19h30, Théâtre Kléber-Méleau, chemin de l'Usine à gaz 9, 1020 Renens

Présidence : Les Vert.e.s – Mme Colette Racloz

- **M. le Président**

Il y a une modification pour le préavis 68-2024, la date de commission est le mardi 28 mai et non pas jeudi 28 mai. J'ouvre la discussion sur ce point 16 de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 17 de l'ordre du jour.

17. Motions, postulats, interpellations

Développement de postulats

- **M. le Président**

Développement du postulat de M. Jonas Kocher intitulé : « Pour la mise en place d'un plan de protection des oiseaux ».

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le bureau lors sa séance du mardi 14 mai 2024 et qu'il a été déclaré recevable. M. Kocher, vous avez la parole.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Pour la mise en place d'un plan de protection des oiseaux

Les oiseaux jouent un rôle crucial dans notre relation avec la nature en nous rapprochant de son essence. Leur présence enrichit notre environnement de beauté, de mélodies et de nuances, suscitant émerveillement et fascination chez les passionnés d'ornithologie et les amoureux de la nature. Pour de nombreuses personnes, ils revêtent une signification culturelle et spirituelle profonde.

En plus de leur charme esthétique, les oiseaux offrent des avantages environnementaux considérables. Leur activité, telle que la pollinisation, la régulation des populations d'insectes et de rongeurs, ainsi que la dispersion des graines, contribue à l'équilibre écologique. Leur présence même agit comme un indicateur précieux de la santé de notre environnement, leur observation nous permettant de mieux comprendre les dynamiques en cours dans notre monde. En somme, les oiseaux incarnent une source d'inspiration et d'émerveillement, tout en étant des acteurs indispensables à la préservation de notre écosystème. Les protéger est donc essentiel.

Diverses actions pour protéger nos oiseaux sont possible et sont données à titre d'exemple :

- Etablir un inventaire des lieux et colonies existants qui nécessitent une protection.
- Étendre les zones protégées existantes et en créer de nouvelles, en se concentrant sur les habitats critiques tels que les zones de nidification importante et les zones humides.
- Entreprendre des projets de restauration des habitats dégradés, notamment par la replantation et la réhabilitation des zones humides.
- Promouvoir une gestion durable des forêts et des zones urbaines pour minimiser leur impact sur les oiseaux.
- Introduire des incitations pour les propriétaires fonciers et les gérances qui adoptent des pratiques favorables aux oiseaux.
- Développer des programmes de sensibilisation à l'importance de la conservation des oiseaux pour les petits et pour le grand public.
- Encourager la participation communautaire à la protection des oiseaux, par exemple, à travers des programmes de science citoyenne et de volontariat.

Il est important de souligner que la mutation de Renens et sa densification ont entraîné le départ des colonies d'oiseaux sans retour. Il est donc primordial de mettre en place des mesures pour les conserver notamment pendant les divers travaux. Les coûts pour les faire revenir sont considérablement plus élevés que ceux nécessaires pour les protéger et les préserver. Je souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que des subventions sont disponibles, après l'inventaire et cela pendant cinq ans, auprès de divers organismes pour élaborer des programmes de sensibilisation ou installer des nichoirs artificiels.

En conclusion, à la suite de la lecture de mon postulat, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité de mettre en place un plan de protection des oiseaux sur notre territoire.

- **M. le Président**

Merci M. Kocher, j'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Je participerai volontiers à la commission ad hoc, si commission ad hoc il y a, avec notre ami Jonas Kocher. Mais si on parle de protection des oiseaux, il faudrait aussi parler des oiseaux nuisibles, or il y en a dans notre Commune : il y a quelques colonies de corneilles qui sont quand même assez gênantes. Je pense que cela vaudrait la peine de traiter également ce point.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je soumetts au vote le renvoi de ce postulat pour étude et rapport à la Municipalité.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

LE POSTULAT EST RENVOYE A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. le Président**

Développement du postulat de M. Ali Korkmaz intitulé : « Sensibiliser nos enfants dans les écoles obligatoires concernant la nature »

M. Korkmaz, je vous invite à vous venir au micro.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

....

- **M. le Président**

M. Korkmaz, je vous arrête juste un petit instant, votre postulat a été étudié par le bureau lors sa séance du mardi 14 mai 2024 et a été déclaré recevable. J'étais censé vous le rappeler pour la forme, puisqu'on l'a rappelé pour les autres aussi.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Une offre communale complémentaire au programme scolaire : sensibiliser nos enfants dans les écoles obligatoires concernant la nature

Je souhaiterais soulever le thème de la permaculture, en proposant un enseignement aux élèves des écoles primaires et secondaires en leur faisant pratiquer la permaculture et surtout en leur enseignant tout le monde de l'abeille, la pollinisation, le rôle de l'abeille pour l'écosystème et la reproduction, ainsi qu'en leur expliquant ce qu'est le travail d'une ruche pédagogique vitrée. Tout cela peut consister par exemple en des démonstrations réelles afin de sensibiliser les élèves d'une manière approfondie. En abordant ce thème, ils apprendront à prendre soin de la nature et à transmettre eux-mêmes ce savoir de génération en génération. Je souligne également l'importance de la transition climatique et la prudence de l'utilisation des pesticides qui polluent nos rivières, nos lacs et les nappes phréatiques.

Le but de ce postulat est de collaborer le plan climat de notre commune, en tant que contribution à la motivation et à la sensibilisation des habitants de notre région. Il s'agit d'une offre complémentaire au programme scolaire, à option, ou à intégrer au programme si le corps enseignant le souhaite. La Municipalité est chargée de proposer une telle offre, au nom de la Commune aux enseignantes et enseignants.

- **M. le Président**

Merci M. Korkmaz, j'ouvre la discussion

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Peut-être un petit complément d'information : il est, qu'en lisant ce postulat on pourrait avoir l'impression que rien ne se passe entre les écoles de Renens et la Ville de Renens. Or cette collaboration est déjà très active. Il est vrai que mon service est en relation très étroite avec les Directions des deux écoles primaires, nous avons vu les Directrices pas plus tard que la semaine dernière pour parler de ce qu'elles pourraient faire avec les classes à la ferme du Village, pour parler canapé forestier et plein d'autres choses encore. En fait cette collaboration est déjà en

route et les écoles viennent régulièrement nous solliciter pour que l'on vienne en soutien pour construire quelque chose, s'il le faut, faire des aménagements afin que les enseignants puissent justement faire cette sensibilisation dont vous parlez. C'est la méthode de fonctionnement que l'on a mise en place. Ce n'est pas nous qui allons enseigner aux classes rennaises la permaculture et les abeilles. Cela se fait au sein de l'établissement, mais avec notre soutien. Par exemple, au Léman on a créé un étang, on a permis d'amener des abeilles et, après, ce sont les enseignants qui vont, avec l'apiculteur, regarder les abeilles, regarder comment on extrait le miel et tout ça. Mais ce n'est pas nous qui allons enseigner ça aux élèves. Donc, vous dire que dans les différents établissements on a déjà fait pas mal d'aménagements par exemple à Verdeaux, il y a un jardin en permaculture, au 24 Janvier il y a aussi un jardin en permaculture, au Léman on a les abeilles et à la Ferme du Village il y aura tout ça à disposition, y compris des abeilles et cela sera à disposition aussi bien des parents qui veulent y aller avec leurs enfants que des enseignants, que des garderies, des APEMS, tout ça. Donc, je ne vais pas vous dire que tout est parfait à Renens, simplement vous dire que vous n'arrivez pas sur une page blanche et que les relations sont déjà tout à fait cordiales entre les écoles et nous et que les choses se passent. Maintenant, je laisserai bien sûr le Conseil voter sur la transmission à la Municipalité, c'est votre droit. On continuera à travailler avec les écoles, il n'y a pas de soucis, mais à vous de voir si ce texte est nécessaire ou pas.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Pour compléter ce que Mme Zurcher vient de vous donner comme informations, du côté des écoles, que vous sachiez, au collège du Léman ils ont monté une petite entreprise scolaire qui s'appelle Miel de Renens où chaque année ils s'occupent des ruches, ils sont formés à la préservation des abeilles. Et pas plus tard que hier, le Directeur des écoles nous a annoncé qu'ils avaient acheté du matériel pour que les plus grands, c'est-à-dire pour que les secondaires, forment les plus petits, les enfants du primaire, à l'apiculture, à s'occuper des ruches et autres. Donc, ça c'est quelque chose qui est solidement ancré à Renens, cela fait plusieurs années qu'ils le font. Et comme vous l'a dit Mme Zurcher, il y a cet étang, ils ont aussi planté des arbres mellifères pour que cela puisse nourrir les abeilles. Du côté du primaire, ils ont aussi ces petits jardins, comme on vient de vous le dire, qui sont régulièrement entretenus et sur lesquels il y a toute une éducation. Il est vrai qu'il peut y avoir des cours facultatifs, mais on ne peut pas, je l'ai déjà dit plusieurs fois, on ne peut pas intervenir sur le programme scolaire de la DGEO. Bien sûr que l'on peut proposer un ensemble d'activités, ce que l'on fait déjà. Et comme vous l'a dit Mme Zurcher, il y a la ferme pédagogique qui va ouvrir, les écoles ont déjà dit qu'elles étaient extrêmement intéressées. Donc, les choses suivent leur cours et ce sont les enseignantes et les enseignants qui décident aussi de ce qu'ils ont envie de mettre en place avec leurs enfants. Comme vous l'a dit Mme Zurcher, vous déciderez si vous renvoyez ou non ce postulat.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

A la suite de mon texte normalement, il devrait avoir une vidéo et des photos, je vous laisse déjà regarder ça.

La vidéo est diffusée

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

J'ai un peu de la peine à comprendre vraiment ce que ce postulat demande : en même temps on parle de coup de pouce pour aider à mettre des projets, en même temps, on nous présente une vidéo d'un programme scolaire... le programme scolaire n'est pas de compétence du Conseil communal et encore moins de la Municipalité. M. Korkmaz, je vous invite à faire une pétition au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat ou vous approcher les trois Députés de Renens pour modifier le programme scolaire, mais on ne pourra pas le faire ici, au sein de ce Conseil communal. Les projets existent déjà, le projet de ruches à Renens c'était un projet qui est parti de ce Conseil et qui était mon projet et, comme vu dans la vidéo, c'est une partie que le prof a décidé de mettre

en place, ce n'est pas une imposition qui a été faite par une autorité cantonale ou municipale. Je suis désolé, je ne comprends pas le but de ce postulat et, en tant que tel, je vous invite à ne pas le renvoyer à la Municipalité.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Effectivement, je ne vois pas très bien l'utilité de ce postulat. Je déclare mes intérêts : je suis biologiste de formation, j'enseigne les sciences en secondaire 1. Effectivement, au sein du PER on a déjà tous les éléments qui sont repris là en termes de pédagogie et autre sensibilisation aux élèves sont déjà repris là-dedans. On peut compter sur les communes, je ne travaille pas dans cette commune mais dans d'autres, je remercie d'ailleurs la Municipalité pour tous les projets qui ont été soutenus en lien avec des demandes par les écoles. Je tiens à rappeler aussi un postulat que j'avais déposé ici qui était la Fête de la Nature qui a été repris et qui est quelque chose qui fonctionne bien, où les élèves sont sans nul doute les bienvenus. Moi aussi, j'invite à refuser ce postulat dont je ne vois pas l'utilité.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

J'aimerais tout d'abord annoncer mes intérêts : je suis apicultrice et j'ai, en effet, au début mis en place le projet d'apiculture à l'école du Léman. Je suis plus que pour et très sensible à ce sujet et à la permaculture en général. Maintenant, j'aimerais juste dire que le programme existe déjà, que je me trouve aussi dans la liste des cours à options disponibles pour pouvoir aller dans différentes écoles du canton ; c'est en effet le Canton qui décide du programme scolaire. C'est une chose très positive mais, en l'occurrence, cela existe déjà donc je pense que ce postulat est quelque chose en soi de positif, mais qu'il faut le proposer au niveau du Canton.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je vais me joindre aux commentaires qui ont été faits jusqu'à présent pour retenir que c'est une très belle idée, malheureusement ce n'est pas l'endroit. Je ne peux que me joindre aux sollicitations de tous mes préopinants et de t'encourager, Ali à soumettre une pétition au Grand Conseil, ce sera certainement bien.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Juste une toute petite précision concernant la petite entreprise qui s'appelle Miel de Renens, c'est vraiment une petite entreprise qui fait tout de A à Z, c'est-à-dire qu'elle s'occupe des abeilles et après ils mettent leur miel en pots. Ils font aussi tout un graphisme autour de leurs étiquettes et ils se chargent de le distribuer. C'est vraiment comme une entreprise qui aurait des ruches, des apiculteurs et, comme dit tout à l'heure, ils vont former des plus jeunes, les informer sur ce que veut dire s'occuper des abeilles.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je vois bien toutes ces critiques, on a le droit, il n'y a pas de problème. Mais je maintiens ce postulat. Ce postulat ne dit jamais qu'il ne se passe rien dans le Canton, en Suisse. Il existe déjà des ruches pédagogiques, mais le postulat propose plutôt une offre complémentaire pour le programme scolaire. Evidemment qu'il y a des enseignants qui s'intéressent au monde des abeilles et qui ont quelques ruches dans notre Commune, mais c'est quelque chose plus officialisé que demande le postulat. Voilà ce que je voulais dire.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je soumetts au vote le renvoi de ce postulat pour étude et rapport à la Municipalité.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains

- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

LE POSTULAT N'EST PAS RENVOYE A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. le Président**

Développement du postulat de Mme Andreaia Tiambo intitulé : « Pour des places de jeux sans fumée ».

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le bureau lors sa séance du mardi 14 mai 2024 et qu'il a été déclaré recevable.

Mme Tiambo, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Andreaia Tiambo, Les Vert.e.s**

Pour des places de jeux sans fumée

Les aires de jeux sont des espaces conçus pour les enfants dès leur plus jeune âge, et il est donc essentiel qu'elles soient sécurisées et saines. Alors que les normes de sécurité sont rigoureusement appliquées, la qualité de l'air que respirent les enfants reste une préoccupation.

De nombreuses études ont mis en évidence les effets nocifs de la fumée passive. Ceci est particulièrement préoccupant chez les jeunes enfants dont les poumons sont encore en développement. De plus, la présence de mégots de cigarettes sur le sol constitue un danger pour les petits, ils risquent de les avaler. Depuis janvier 2024, j'ai personnellement observé huit situations désagréables dans différentes aires de jeux de la ville de Renens. Des parents fumaient à proximité du bac à sable, du toboggan et même, sur le banc à côté d'un bébé qui prenait son goûter. Je suis intervenue les huit fois pour discuter et demander au fumeur de s'éloigner. Certains ont fait preuve de bon sens et d'autres m'ont envoyé balader sous prétexte qu'ils étaient à l'extérieur et donc que la fumée ne dérangeait pas. Cette fréquence de cas sur la période hivernale est significative et laisse présager une augmentation durant la période estivale. Fort de ce constat, je propose l'introduction d'une interdiction de fumer sur les places de jeux. Celle-ci accompagnée d'aménagements afin de permettre aux fumeurs de disposer de leurs mégots de manière responsable. Certaines personnes évoquent les libertés individuelles ou encore la difficulté de mesurer l'impact de la fumée passive à l'extérieur, pour justifier l'inaction. Cependant, l'illustration d'un nourrisson prenant son goûter sous un halo de fumée d'un fumeur, devrait finir de convaincre tout sceptique du bon sens de ce postulat. En 2010, afin de protéger les citoyens de la fumée passive, une loi interdisant de fumer dans les lieux publics fermés a été édictée au niveau fédéral. Dans la mesure où il n'existe pas encore de loi fédérale, ni cantonale vaudoise concernant les lieux publics extérieurs, chaque commune a le droit légiférer. Enfin une interdiction de fumer dans les aires de jeux, déjà adoptée par des villes comme St-Gall, Coire et Genève, s'inscrit parfaitement dans la démarche de promotion de la santé publique. D'ailleurs, la Commune de Renens y adhère également en ayant obtenu le label "Commune en santé".

Conclusion :

Étant donné que les places de jeux sont des espaces destinés aux enfants pour s'amuser et s'aérer sainement, je demande à la Municipalité d'introduire une interdiction de fumer sur ces places.

- **M. le Président**

Merci Mme Tiambo, j'ouvre la discussion

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

J'ai fumé toute l'enfance de mes enfants et j'étais bien contente de pouvoir fumer dans quelques aires de jeux. Interdire de fumer dans certaines aires de jeux fait sens. En revanche, il y a beaucoup d'endroits où il est tout à fait possible de fumer sans intoxiquer les enfants. J'ai passé de très longues heures comme ça dans les places de jeux. En revanche, qui se préoccupe des barbecues du dimanche et du samedi au bord du lac à la belle saison, les enfants qui courent dans la fumée à des barbecues ? Une entrecôte, d'une pauvre vache morte, de 250 grammes dégage l'équivalent de la toxicité de 20 cigarettes, une entrecôte. Quid de tous les véhicules qui passent avec des pots d'échappement à hauteur des poussettes aux abords des aires de jeux ? Où est la cohérence ? Je trouve que s'en prendre aux fumeurs plutôt qu'aux grandes compagnies de tabac est assez facile. C'est un peu comme : on ne voit plus les choses, donc elles n'existent plus. Est-ce la porte ouverte à une interdiction générale de fumer dans toute la rue, tout en plein air, partout, puis de boire sur la voie publique, puis d'être SDF sur la voie publique ? Je trouve ça dangereux. Maintenant, je trouverais bien que la Municipalité puisse, je demanderai d'abord une commission, puisse lister les places de jeux où il y a des endroits avec des cendriers qui seront mis en place et où on n'est pas forcément au bord du toboggan avec la cigarette au bec, ça je peux le comprendre. Mais il y a quand même des endroits où cette interdiction sera difficile à comprendre pour les gens, d'autant plus que les mégots qui traînent par terre, à mon humble avis, c'est un peu peut-être des gens qui viennent le soir fumer des clopes avec les copains et écouter de la musique, plutôt que des parents. On a une loi sur le littering, alors faisons-la appliquer.

- **M. le Président**

Merci Mme Schneider, donc vous demandez le renvoi à une commission ?

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Oui, je demande le renvoi à une commission.

- **M. le Président**

Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition ? c'est le cas, il y a aura une commission qui sera composée de :

Les Vert.e.s : Colette Racloz

Fourmi rouge : Lucie Mauch

PLR-PVL : Gérard Duperrex

PSR : Ndeye Awa Dhiédiou

UDC : Dylan Montefusco

LE POSTULAT EST RENVOYE EN COMMISSION

- **M. le Président**

Développement du postulat de Mme Angela Thode intitulé : « Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens »

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le bureau lors sa séance du mardi 14 mai 2024 et qu'il a été déclaré recevable.

Mme Thode, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens

Introduction

Face aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontées, il est impératif d'examiner de près notre gestion des ressources hydriques, car l'eau est précieuse. Les périodes de sécheresse récurrentes ont déjà contraint plusieurs communes en Suisse à restreindre l'utilisation de l'eau potable, soulignant ainsi l'urgence d'agir de manière proactive. Face aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontées, il est impératif d'examiner de près notre gestion des ressources hydriques, car l'eau est précieuse. Les périodes de sécheresse récurrentes ont déjà contraint plusieurs communes en Suisse à restreindre l'utilisation de l'eau potable, soulignant ainsi l'urgence d'agir de manière proactive. Dans ce contexte, il est aberrant de continuer à utiliser de l'eau potable pour des usages tels que l'arrosage des jardins ou les toilettes. La séparation des eaux usées et des eaux claires, conforme à l'ordonnance fédérale, constitue un défi majeur pour tout le monde. Outre les contraintes financières qu'elle implique, cette obligation met en lumière la nécessité d'adopter des pratiques de gestion de l'eau plus durables et efficaces. La récupération de l'eau de pluie se présente comme une solution prometteuse pour répondre à ces défis. En permettant aux propriétaires de choisir librement d'installer des systèmes de récupération d'eau de pluie d'une capacité dont ils décident selon leurs possibilités, nous favorisons une approche participative et responsable de la gestion de nos ressources hydriques. De plus, la récupération de l'eau de pluie offre des avantages économiques et environnementaux indéniables, en réduisant la dépendance à l'égard de l'eau potable et en limitant les effets néfastes sur l'environnement. Il faut souligner que la récupération de l'eau de pluie peut être facilement intégrée dans nos pratiques quotidiennes. Des solutions simples, telles que l'installation de récupérateurs d'eau en plein air ou sous-terrain lors de nouvelles constructions, peuvent être mises en œuvre avec facilité. En encourageant l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages non potables, tels que l'arrosage des jardins ou les toilettes, nous pouvons contribuer à préserver nos précieuses ressources en eau tout en réduisant notre empreinte environnementale. De plus, pour montrer l'exemple et encourager cette pratique, je propose que la commune s'engage activement à intégrer la récupération de l'eau de pluie dans toutes nouvelles constructions communales. Un ou plusieurs récupérateurs d'eau de pluie supplémentaire serait ainsi ajouté à chaque nouveau bâtiment, démontrant notre engagement en faveur de la durabilité. En outre, il convient de réfléchir à la possibilité d'octroyer des subventions pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, afin de rendre cette solution encore plus accessible et visible à tous les citoyens. Par exemple, un montant de CHF 200.- pour un récupérateur en plein air et CHF 400.- pour un récupérateur enterré. Une subvention est à discuter ainsi que le montant octroyé. Il est également important que les sociétés installées sur Renens qui utilisent une grande quantité d'eau soient incitées à en installer également. Mesdames, Messieurs les conseillers, à travers ce postulat, nous pourrions transformer une ressource qui est actuellement gaspillée en optimisant l'usage de l'eau de pluie comme une opportunité de promouvoir le développement durable à Renens. En respectant nos obligations légales suisses et en adoptant des solutions innovantes et participatives, nous pouvons créer un avenir plus résilient et écologique pour notre ville et ses habitants. L'intégration de la récupération de l'eau de pluie dans nos pratiques quotidiennes, ainsi que les mesures incitatives proposées, représentent des étapes importantes vers une gestion plus responsable de nos ressources hydriques et une préservation efficace de notre environnement.

Conclusion :

Je demande à la Municipalité de mettre en place un plan concernant les récupérateurs d'eau pluie. Ce plan comprendrait un volet

- 1) incitation pour la population (propriétaires, gérances)
- 2) l'installation de récupérateur pour le parc immobilier communal
- 3) règlement communal pour les futures constructions
- 4) toutes autres mesures que la Municipalité jugera pertinente.

- **M. le Président**

Merci Mme Thode, j'ouvre la discussion

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Le projet et les demandes sont très louables et tout à fait à propos. La question qui se pose est de réfléchir à ce qui est effectivement applicable et à ce qui demande des ressources encore plus élevées que ce que pourrait amener ce type d'intervention telle qu'elle est demandée. Ainsi, nous estimons qu'une discussion serait intéressante et nous proposons un renvoi en commission.

- **M. le Président**

Merci Mme Storari. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition ? c'est le cas, il y a aura une commission qui sera composée de :

Les Vert.e.s : Laurence Plattner
 Fourmi rouge : Verena Berseth
 PLR-PVL : Pascal Waeber
 PSR : Rachid Taaroufi
 UDC : Colin Métraux

LE POSTULAT EST RENVOYE EN COMMISSION

- **M. Colin Métraux, UDC – dépôt de postulat**

J'ai l'honneur de vous annoncer que je déposerai un postulat le mois prochain

Titre : Travaux urbains et petits commerces

Conclusion : Demande à la Municipalité de trouver une solution afin de soutenir au mieux les commerçants du quartier de l'Avenue du 24 Janvier et, ce, rétroactivement au début des travaux.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce point 17. La parole n'étant pas demandé, nous passons au point suivant.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Carole Castillo

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Notre piscine Aquasplash de Renens est ouverte. Les tableaux tarifaires restent inchangés, c'est une bonne nouvelle. Malgré tout, je constate que les étudiants, les personnes à l'AVS et à l'AI bénéficient d'une ristourne, alors que les personnes bénéficiant des prestations complémentaires, donc titulaires de la carte culture n'ont pas de ristourne. S'agit-il d'un oubli, si oui, peut-on y remédier tout de suite ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, cette magnifique piscine est ouverte. Tout se passe bien. La politique tarifaire dépend de la Municipalité et je propose que, collégalement, on reprenne ça avec une réponse lors du prochain Conseil.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je me permets de faire le porte-parole des Renanaises et Renanais du Village concernant le Flexi bus à Renens. En son temps, hé oui il y a déjà 4 ans environ que le Flexi Bus circulait pendant 6 semaines dès le 2 septembre 2020. Il desservait une grande partie de la Commune de Renens, notamment dans le sens nord-sud, où des besoins ont été relevés. Ce service de minibus à la demande, testé par les Transports publics Lausannois (TL) pendant 6 semaines. Ce véhicule de 23 places a circulé sur un parcours de 47 arrêts, adaptant son itinéraire en fonction de la demande. Les TL avait informé que si cette phase test s'avérait concluante, ils pourraient envisager de pérenniser l'offre Flexi bus à Renens. Je demande à la Municipalité de nous communiquer des informations à ce sujet, car nous sommes dans le silence depuis 4 ans. Sans oublier que les habitants du Village s'impatientent de revoir ce Flexi bus. Lorsque le tram va arriver les Renanaises et Renanais se rendront à pied depuis les environs du village pour prendre le Tram situé à quelques kilomètres. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

C'est vrai que la Municipalité avait accompagné ce projet, ce test qu'avait effectué les TL en 2020. alors que la situation était assez compliquée : on était en période Covid avec une baisse de la fréquentation, mais le test a néanmoins été fait. Il répondait d'ailleurs à une pétition qui avait été déposée à ce sujet et peut-être même à une interpellation, je regarde Mme Divorne, je crois bien que c'était ça, qu'il y avait une interpellation qui avait été déposée dans ce sens-là. Le test avait été estimé intéressant, le projet n'a pas pu être repris de suite, parce qu'il y a eu toutes les questions du Covid, ensuite de hausse des prix de l'énergie qui ne permettaient pas un développement des transports publics. Néanmoins, nous avons appris avec M. le Syndic lors d'une séance que nous avons eue il y a à peu près un mois que TL projette de prolonger le test ; cela restera encore un test car c'est quelque chose d'assez innovant d'avoir du transport à la demande et de le faire non seulement à Renens, mais aussi du côté d'Ecublens et dans d'autres régions. Cela permettrait de faire ce maillon, ce petit maillon parfois qui est vide entre deux lignes de bus ou de transport public importantes. A priori, ce n'est pas le projet de la Ville, mais on aura des informations, j'imagine, dans le courant de l'automne à ce sujet.

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Ma question est pour le parking de Florissant : le marquage est peu ou plus visible est-il possible de refaire le marquage au sol au Chemin de la Roche, côté mur ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'utilise très peu les parkings moi-même, mais j'irai voir. Mais je pense que vous avez raison, si c'est requis, on refera les marquages au sol.

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Et la deuxième chose, ce n'est pas une question, mais je vous invite à la soirée des 20 ans de Franc-Parler le samedi 1^{er} juin dès 19h30.

- **M. Richard Neal, PSR**

Ma question émane d'une constatation et d'une confirmation que j'ai eue aujourd'hui. Effectivement, depuis tout le temps que je suis au Conseil communal pour aller sur nos e-mail @renens.ch on devait changer de mot de passe tous les trois mois, ce qui était un peu fastidieux, parce qu'en plus il ne fallait pas remettre deux fois le même mot de passe, donc il fallait toujours être un peu créatif. Il y a quelques mois, nous avons eu la joie d'être informés qu'il n'y avait plus besoin de changer tous les trois mois, que ce serait toutes les années, soulagement, soupirs et autres. Aujourd'hui, on reçoit un e-mail, je pense que ceux qui sont allés voir leurs e-mails cet après-midi l'ont vu : ils vont complètement changer de système et non seulement on devra avoir un mot de passe, mais en plus on devra installer une application Microsoft sur nos smartphones sur lequel on recevra une deuxième chose à relever. Pour finir, cela devient tellement complexe, même Gmail ne me demande pas de faire ça. Est-ce qu'on est plus royaliste que le roi ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, on a renforcé la sécurité, vous savez que c'est une préoccupation constante. Malheureusement, il y a des hackers, les gens entrent dans le système, volent nos données, demandent des rançons et on a un service informatique soucieux de respecter les règles les plus actuelles. Mais rassurez-vous, même moi, qui ne suis pas forcément un geek, j'ai réussi à le faire. Mais c'est vrai que lorsque vous vous annoncez sur le système, sur l'application, on vous demande juste de mettre un numéro, c'est franchement une sécurité qui renforce le système. Ce n'est vraiment pas compliqué, cela paraît comme ça contraignant, ça l'est un peu bien sûr, mais c'est l'informatique actuelle qui requiert que l'on ait ce type de mesures de sécurité, faute de quoi on peinera à mettre à disposition du plus grand nombre des informations par ce mode-là.

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Le samedi 22 juin, soit deux jours après notre dernier Conseil sera procédé, dans l'enceinte de la Ferme des Tilleuls, à l'inauguration du four à bois de l'Association des Amis de la Ferme des Tilleuls. Vous êtes conviés à venir avec l'Association des Amis de la Ferme vous réjouir de cette inauguration. Ce four à bois est destiné à voyager, il est destiné à être loué par n'importe qui, par vous, par les communautés, les collectivités, les associations, les familles pour être transporté au lieu de leur choix pour la festivité de leur choix. On pourra y cuire du pain, des pizzas, des tartes aux pruneaux, je ne sais quoi. J'espère que vous viendrez nombreux à partir de 18h30 samedi 22 juin à la Ferme des Tilleuls.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je me permets de revenir ici pour rebondir sur cette nouvelle méthode d'authentification à deux facteurs qui va nous être demandée par la Ville de Renens. Cela me pose un problème parce qu'on nous demande de devoir installer une application sur nos portables privés. Je veux participer au Conseil communal, je veux bien y consacrer du temps, je veux bien y avoir une adresse e-mail à ce niveau-là. Maintenant demander à ce que des applications que l'on n'a pas envie forcément d'installer soient installées sur nos portables, nos téléphones que nous avons payés de notre poche pour pouvoir accéder à nos comptes de Renens, je trouve ça un peu exagéré. Peut-être que je peux comprendre ça pour les employés auxquels du matériel est fourni par la Commune, mais peut-être devons nous réfléchir à une autre alternative pour ce qui est des Conseillers communaux qui, eux, ont ces adresses e-mail soit configurées sur leur natel, soit sur leur ordinateur portable, mais ce sont des investissements qu'ils ont fait de leur propre gré et pas subventionnés par la Ville.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'avoue ma surprise, je dois dire. C'est pour sécuriser un système, maintenant si quelqu'un dit : je refuse, s'il y a des gens qui voudraient refuser, on peut trouver un système sans doute différent. Mais, cela m'interpelle quand même de dire que, sur un système que presque tout le monde a, quelqu'un qui ne l'aurait pas, je comprends, mais quelqu'un qui a le système de juste ne pas vouloir mettre une application, une énième de plus, j'avoue ma surprise. Maintenant, je respecte toutes les singularités, on peut travailler à ceci pour celles et ceux qui ne voudraient pas ce modèle-là. Mais est-ce que vous aimeriez qu'on vous paie un téléphone pour le Conseil ? Je suis quand même surpris, je le dis.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci M. le syndic de votre réponse. Ma volonté n'est pas forcément d'engager plus de frais en demandant de nous payer un téléphone, bien au contraire. Néanmoins, j'estime que si on doit engager de mettre des applications dans du matériel privé, je pense que cette personne a le droit de choisir oui ou non. Tout ce que je demande c'est de peut-être réfléchir à une alternative pour pouvoir recevoir des mails. Je ne pense pas que, contrairement à l'ensemble des employés municipaux, il y a tellement d'informations confidentielles qui transitent à travers nos adresses e-mail. Peut-être réfléchir à une mesure plus légère sinon, effectivement, on va faire comme plein d'entreprises le font, comme la mienne le fait : elle veut que l'on ait des facteurs de sécurité haut niveau, elle s'engage aussi à mettre du matériel à disposition pour pouvoir installer les applications que les personnes ne veulent pas installer sur leur matériel privé.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

J'aimerais quand même prendre part à cette sympathique discussion pour prendre la défense de mon collègue Guedes. Il a parfaitement raison, M. Guedes. Mais en fait, d'une part, on va commencer par la base, je déclare mes intérêts : je suis prof d'informatique au gymnase de Beaulieu. Ce sont des choses, ce que je vais expliquer maintenant je les raconte à mes élèves eux le comprennent, donc normalement ça devrait aussi passer ici. La double authentification, c'est quelque chose de bien, personne ne le met en cause et bravo, c'est juste, il faut le faire ; c'est une sécurité supplémentaire pour éviter de voir que nos données ne soient perdues, volées par d'aucun. Je tiens à préciser aussi que je suis Député, et au Grand Conseil, il n'y a pas de double authentification, je ne sais pas si c'est un exemple à suivre, mais en tous cas c'est le cas. Mais cela répond à un problème beaucoup plus profond que cette Commune de Renens a : c'est le problème de sa dépendance de plus en plus majeure à ce qu'on appelle les GAFAM. La Commune de Renens a décidé, c'est son choix, je déteste faire de l'opérationnel, c'est pour ça que je mets des gants en disant ça, d'avoir l'environnement complètement Microsoft. En étant dans cet environnement Microsoft, elle est mains et poings liés à Microsoft qui, évidemment, fournit l'intégralité de ce qu'ils appellent, eux, la sécurité. Vous faites comme vous voulez avec cette sécurité là, mais en tous cas elle est soi-disant bonne. Et M. Guedes met en doute le fait d'installer sur son téléphone portable privé une énième, pas une énième application, M. le Syndic, une application Microsoft. Et je pense que c'est ça que vous voulez dire, M. Guedes et je vous soutiens complètement. Si la Commune de Renens avait enfin été visionnaire il y a 20 ans, elle aurait choisi des logiciels open-source, c'est-à-dire dont elle ne payait pas de licence. Les centaines de milliers de francs de licences que l'on paie, mes chers Collègues de la commission des Finances en savent quelque chose, année après année, ce poste augmente. Eh bien, peut-être qu'avec ça, M. Guedes et moi-même aussi, on aurait accepté d'installer une application à double authentification open source sur nos téléphones portables privés. Mais vous savez, M. le Syndic, à quel point j'ai du respect pour vous et vous savez à quel point je reviendrai et reviendrai et reviendrai avec mes histoires d'open source jusqu'à ce que cela rentre dans votre tête.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Pour m’amuser, là pendant les deux minutes de cette discussion, j’ai essayé de faire la procédure. Je crois, en fait, que l’on n’est pas vraiment concernés : cela concerne le VPN de la Ville, cette double authentification et là, nous, avec le owa renens.ch, visiblement on accède toujours sans avoir besoin de cette double authentification. Je ne sais pas, on verra le 1^{er} juin, parce qu’il semble que cela ne soit opérationnel qu’à partir du 1^{er} juin. Mais je pense que ce serait bien que le service informatique, parce que le mail, là, c’est tout Renens qui a reçu, je pense que cela concernait surtout le personnel. Peut-être que cela serait bien d’éclaircir et éventuellement que le service informatique renvoie un mail, mais qu’à nous, si c’est vraiment le cas, parce qu’à mon avis, ce n’est pas nécessaire.

- **M. le Président**

Je vous remercie, la discussion est toujours ouverte. La parole n’étant plus demandée et ce point 18 est clos. Je rappelle aux commissaires des deux commissions de se réunir à la fin pour fixer une date.

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 19h00 dans cette même salle et qu’il sera suivi du traditionnel repas de fin d’année de législature. Il est 21h29, je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Au nom du Conseil communal :

Le président
Jeton Hoxha

La secrétaire
Corrine Simon